



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit du mois d'avril, à 19 heures 10, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 22 avril 2014, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

PRÉSENTS : M. VEYSSIERE Maire, M. NICOLAS, Mme. LEVE, M. ADAM, Mme. PEREIRA, Mme. JENNER, M. CLAVEL, Mme. COLLET, M. GESELL, Adjoint au Maire. Mme. ROZOTTE, Mme. GESELL, M. PICHOT-MAUFROY, Mme. BOUCHAUT, M. FERCHICHI, Mme. SANS, M. MENDES FERREIRA, Mme. LANGLES, M. TRAN, M. DRAME, M. BORDES, Mme. ID HAMOU, M. GUILLEMAN, Mme. LOPEZ, M. GUELLIL, M. ANDRE, M. DELPLACE, Mme. CHASTAGNOL, M. BOULAY Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Véronique POISSON représentée par Mme Marie-Claude COLLET
M. Abdelaziz GUEMICHE représenté par M. André VEYSSIERE
Mme Marcelle DELMARQUETTE représentée par M. Michel CLAVEL
Mme Amel SRAIDI représentée par M. Quentin GESELL
Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzi GUELLIL

SECRETARE DE SEANCE : Mme Séverine LEVE

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 28 avril 2014 et nomme Mme Séverine LEVE en qualité de secrétaire de séance.

Compte de gestion 2013 du budget assainissement

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
29 VOIX POUR,
4 ABSTENTIONS**

- **ARRETE** les résultats du compte de gestion 2013 du service assainissement comme suit :

	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2012	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE BUDGETAIRE 2013	RESULTATS EXERCICE BUDGETAIRE 2013	RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE BUDGETAIRE 2013
Investissement	+ 8 286,38 €	0,00 €	- 366 411,33 €	- 358 124,95 €
Exploitation	+351 942,26 €	- 117 330,10 €	+ 272 939,99 €	+ 507 552,15 €
TOTAL	+ 360 228,64 €	- 117 330,10 €	- 93 471,34 €	+149 427,20 €

- **DIT** que les résultats de gestion arrêtés par le trésorier municipal, ont été visés et certifiés par monsieur le Maire, en sa qualité d'ordonnateur de la commune et du service assainissement.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2013 et son résultat de clôture budgétaire 2013 de + **149 427,20 €** (*résultat cumulé excédentaire*).
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte de gestion 2013 du service assainissement.
- **INVITE** monsieur le Maire, ou son représentant, à présenter le compte administratif 2013 du service assainissement de la commune suite, à l'adoption de son compte de gestion 2013.

Délibération n° 2014/57

Approbation du compte administratif 2013 du service eau et assainissement de la Commune

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

Le Maire s'étant retiré,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
28 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** les résultats arrêtés pour le compte administratif 2013 du service eau et assainissement de la commune de Dugny :

CA 2013	Exploitation	Investissement
Dépenses 2013	- 32 330,87 €	- 489 698,01 €
Recettes 2013	+ 305 270,86 €	+123 286,68€
Résultats de gestion 2013	+ 272 939,99 €	- 366 411,33 €
Résultats reportés de l'exercice 2012	+ 234 612,16€	+8 286,38 €
Résultat de clôture avant intégration des RAR	+ 507 552,15 €	- 358 124,95 €
Restes à réaliser 2013 (RAR)	0	- 82 976,08€
Résultats cumulés de l'exercice 2013	+ 507 552,15 €	- 441 101,03 €
RESULTAT GLOBAL 2013 (après intégration des RAR)	+66 451,12 €	

- **DIT** qu'un besoin de financement ayant été constaté à la clôture de l'exercice budgétaire pour la section d'investissement du service assainissement de Dugny, une délibération d'affectation sera prise par le Conseil municipal à des fins de régularisation budgétaire et comptable.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte administratif 2013 du service eau et assainissement.

Délibération n° 2014/58

Affectation de l'excédent d'exploitation 2013 : Service eau et assainissement

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
28 VOIX POUR,
4 ABSTENTIONS,**

- **ADMET** les résultats arrêtés pour le compte administratif 2013 du service eau et assainissement de la commune de Dugny soit
 - résultat d'exploitation excédentaire soit, **+ 507 552,15 €** ;
 - déficit ou besoin de financement de la section d'investissement soit, **- 441 101,03 €** (*compte tenu de l'intégration de restes à réaliser*);
- **CONCEDE** qu'une somme de **441 101,03 €** prélevée sur le résultat d'exploitation excédentaire constaté à la clôture budgétaire 2013 (**+ 507 552,15 €**) sera affectée en compte au chapitre **10**, article **10682** en recettes d'investissement du budget 2013, cela aux fins de couverture du besoin de financement ainsi constaté ;
- **PROCEDE** à une régularisation comptable du résultat d'exploitation en portant **+ 507 552,15€** à **+ 66 451,12 €** comme suite à l'affectation d'une quote-part de son résultat à la couverture du besoin de financement d'exercice ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affectation de résultat 2013 du service assainissement ;

Délibération n° 2014/59

Le Maire revient en séance.

Compte de gestion 2013 du budget de la commune

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS.

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
29 VOIX POUR,
4 ABSTENTIONS,**

- **ARRETE** les résultats des différentes sections du budget principal aux fins de statuer sur l'exécution budgétaire 2013 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL <i>(Opérations comptables 2013)</i>	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2013	19 660 043,62 €	3 258 134,74 €
Dépenses 2013	-16 624 236,39 €	-5 162 620,05 €
	+3 035 807,23 €	-1 904 485,31 €
Résultats de l'exercice 2013	+1 131 321,92 €	

- **APPROUVE** le résultat de clôture du budget principal pour un montant de **+ 9 526 634,08 €** ;

BUDGET PRINCIPAL	Résultats à la clôture de l'exercice 2012	Résultats de gestion l'exercice 2013	Résultats à la clôture de l'exercice 2013
Fonctionnement	9 414 955,26 €	3 035 807,23 €	12 450 762,49 €
Investissement	-1 019 643,10 €	-1 904 485,31 €	-2 924 128,41 €
Résultats de l'exercice 2013	8 395 312,16 €	1 131 321,92 €	9 526 634,08 €

- **DIT** que le Compte de gestion du budget principal de l'exercice 2013 arrêté par le trésorier municipal de la ville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans sa globalité, n'appelle ni observations particulières, ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le compte de gestion 2013 de la ville de DUGNY qui comprend le budget principalement et également le budget assainissement (*budget non personnalisé*) arrêté à un montant de **+149 427,20 €** comme suit :

BUDGET VILLE	Résultats à la clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement : Exercice 2013	Résultats de l'exercice 2013	Résultats à la clôture de l'exercice 2013
<i>I-Budget principal</i>				
FONCTIONNEMENT	+11 662 099,80 €	- 2 247 144,54 €	+3 035 807,23 €	+12 450 762,49 €
INVESTISSEMENT	-1 019 643,10 €	0,00 €	-1 904 485,31 €	-2 924 128,41 €
Résultats exercice 2013	10 642 456,70€	- 2 247 144,54 €	+1 131 321,92 €	+9 526 634,08 €
<i>II-Budget assainissement</i>				
EXPLOITATION	+ 351 942,26 €	- 117 330,10 €	+272 939,99 €	+ 507 552,15€
INVESTISSEMENT	+ 8 286,38 €	0,00 €	- 366 411,33 €	- 358 124,95€
Résultats exercice 2013	+ 360 228,64 €	- 117 330,10€	- 93 471,34 €	+149 427,20€
Résultat global BUDGET VILLE (I+II)	+11 002 685,34 €	- 2 364 474,64 €	+1 037 850,58 €	+9 676 061,28 €

- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte de gestion 2013 du budget principal de la commune;
- **INVITE** monsieur le Maire, ou son représentant, à présenter le compte administratif 2013 du budget principal de la commune, suite, à l'adoption du compte de gestion 2013 du comptable ;

Délibération n° 2014/60

Approbation du compte administratif 2013 du budget principal

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

Le Maire s'étant retiré,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
25 VOIX POUR
3 VOIX CONTRE
4 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** les résultats arrêtés ci-dessous respectivement pour la section de fonctionnement et la section d'investissement pour l'exercice budgétaire clos :

RESULTATS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section de fonctionnement	-16 624 236,39 €	+29 074 998,88 €	+12 450 462,49 €
Section d'investissement	-7 051 727,75€	+3 258 134,74 €	-3 793 593,01 €
TOTAL DE L'EXERCICE	- 23 675 964,14 €	32 333 133,62 €	+ 8 657 169,48 €

- **DIT** qu'une partie du résultat excédentaire 2013 de la section fonctionnement sera affectée à des fins de couverture du besoin de financement observé à la section d'investissement à la clôture budgétaire 2013 ;
- **ADOpte** le compte administratif 2013 de la commune établi par monsieur le Maire ;
- **MENTIONNE** qu'une délibération d'affectation du résultat de fonctionnement 2013 du budget principal de la commune sera prise par le présent Conseil municipal;
- **INVITE** monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents relatifs au compte administratif 2013;

Délibération n° 2014/61

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2013

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
25 VOIX POUR,
3 VOIX CONTRE,
4 ABSTENTIONS,**

- **PROCEDE** à une régularisation comptable en portant le résultat budgétaire 2013, excédentaire de la section de fonctionnement de + 12 450 462,49 € à + 8 657 169,48 €;
- **CONCEDE** que la somme de - 3 793 593,01€ ainsi prélevée sur le résultat excédentaire de fonctionnement sera affectée en compte de réserve au chapitre 10, article 1068 de la section d'investissement, cela, à des fins de couverture du besoin de financement constaté à la clôture du budget principal 2013 de la commune;
- **DIT** que le report de l'excédent de fonctionnement ajusté, le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2013 feront respectivement l'objet d'une inscription comptable au budget principal 2014 de la commune ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'adoption du compte administratif 2013 du budget principal de la commune;

Délibération n° 2014/62

Le Maire revient en séance.

Clôture des autorisations d'engagements et des crédits de paiement 2013 (AE/CP)

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
26 VOIX POUR,
7 ABSTENTIONS,**

- **DIT** que l'autorisation d'engagement et de crédits de paiement ouverte à hauteur de 1 638 367 € en section de fonctionnement a donné lieu à l'engagement de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2013 selon les modalités suivantes :

CONTRATS-CONVENTION EXERCICE 2013	Procédures contractuelles		AE 2011-2014	CP 2013 OUVERTS	CP 2013 engagés
Assurances- Dommages aux biens/véhicules à moteur...	01/06/2009	31/05/2013	431 706 €	160 000 €	111 040 €
Assurances- Statutaires	17/01/2012	31/12/2014	540 000 €	270 000 €	216 900 €
Achats de fournitures de bureau	05/03/2012	05/03/2015	28 500 €	10 500 €	5 547 €
Achats de fournitures de bureau (marché réservé)	05/03/2012	05/03/2015	1 950 €	650 €	603 €
Maintenance du massicot de la reprographie	02/03/2012	31/12/2014	3 000 €	850 €	832 €
Maintenance du clocher	01/01/2012	31/12/2016	5 000 €	1 300 €	1 245 €
Location de la machine à affranchir	23/12/2012	23/02/2017	2 790 €	1 000 €	997 €
Maintenance de la balance à affranchir	22/10/2008	19/10/2013	960 €	320 €	378 €
Maintenance sur l'imprimante de la billetterie	Contrat annuel		1 600 €	800 €	789 €
Location de l'échographe doppler	12/07/2012	12/07/2017	79 916 €	17 000 €	16 200 €
Maintenance de l'échographe doppler	12/07/2012	12/07/2017	11 920 €	7 000 €	6 415 €
Vérification appareil de radiologie	01/01/2012	31/12/2012	1 150 €	3 000 €	2 828 €
Vérification des appareils de radiodiagnostic	01/01/2012	31/12/2014	1 700 €	850 €	0 €
Achat de dispositifs dentaires	14/03/2011	31/01/2014	90 000 €	45 000 €	20 290 €
Laboratoire d'analyses	26/12/2012	26/12/2014	84 000 €	28 000 €	20 742 €

Abonnement dosifilms	10/08/2012	10/08/2013	1 000 €	1 000 €	1 141 €
Location bonbonne d'oxygène	<i>Procédure contractuelle en cours</i>		400 €	400 €	472 €
Entretien du classeur rotatif	01/07/2010	30/06/2015	4 272 €	1 500 €	1 557 €
Abonnement du comptoir monétique	01/06/2012	01/06/2013	150 €	150 €	144 €
Location du matériel de nettoyage	<i>Procédure contractuelle en cours</i>		1 320 €	440 €	0 €
Organisation du repas du personnel	05/12/2011	31/12/2014	27 200 €	13 600 €	9 290 €
Réfection des courts de tennis	13/04/2012	13/04/2015	15 600 €	6 000 €	5 645 €
Maintenance panneau (Chardavoine)	<i>Procédure contractuelle en cours</i>		1 200 €	1 200 €	1 190 €
Location véhicule transport en commun	01/01/2010	31/05/2013	47 132 €	47 132 €	44 889 €
Location de véhicules	11/05/2010	18/07/2014	31 746 €	10 600 €	5 613 €
Location batterie pour voiture électrique (Peugeot 106)	01/01/2012	Indéterminée	6 000 €	2 000 €	1 952 €
Carburants	<i>Procédure contractuelle en cours</i>		41 000 €	41 000 €	38 650 €
Exploitation du chauffage (P1)	01/01/2011	31/12/2013	573 000 €	304 175 €	371 550 €
Exploitation du chauffage (P2,P3,E2,E3,X2,X3)	01/01/2011	31/12/2013	201 800 €	99 500 €	106 875 €
Contrôle des installations électriques et incendie	15/01/2010	14/01/2013	120 000 €	120 000 €	0 €
Maintenance des installations électriques et incendie	01/01/2012	31/01/2014	210 000 €	70 000 €	23 926 €
EDF	<i>Procédure contractuelle en cours</i>		298 500 €	298 500 €	208 861 €
CGE (Véolia)	<i>Procédure contractuelle en cours</i>		241 261 €	66 800 €	79 364 €
Prestation de service pour la télésurveillance des locaux	04/05/2011	04/05/2015	32 400 €	8 100 €	5 082 €
TOTAUX			3 138 173 €	1 638 367 €	1 311 007 €

- **STIPULE** que dans un souci de simplification de gestion, l'AE/CP ouverte en fonctionnement ne sera pas clôturée et demeurera ouverte en 2014 ;

- **MENTIONNE** que l'autorisation d'engagement et crédits de paiement 2013 ouverte à hauteur de **12 330 892 €** a donné lieu à l'engagement de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2013 selon les modalités suivantes :

AE/CP 2013	Total des prévisions CP 2013	CP 2013 consommés en dépenses	% CP engagés	recettes constatées
1. REHAB. des BATIMENTS SCOLAIRES	817 741,93	445 540,56 €	54,48%	17 816 €
2. VOIRIE COMMUNALE	1 475 739,41	298 610,10 €	20,23%	
3. COMPLEXE de TENNIS COUVERT	1 424 946,71	1 011 062,32 €	70,95%	
4. LOGEMENT DE GARDIEN-Stade A.Mimoun	285 994,64	43 436,39 €	15,19%	
5. CENTRE DE LOISIRS	2 709 179,32	168 097,96 €	6,20%	
6. Locaux Dir.Activités de Loisirs et de Sports	418 903,00	341 014,32 €	81,41%	
7. Dispositif de VIDEO PROTECTION	1 991 635,48	974 188,04 €	48,91%	461 678 €
8. CENTRE SOCIAL	215 550,61	139 323,54 €	64,64%	
9. POLICE MUNICIPALE	735 489	13 538,72 €	1,84%	
TOTAL des opérations 2012-2014	10 075 180,10 €	3 434 811,95 €	34,09%	479 494 €
10. Administrations et services municipaux	200 000 €	171 116 €	82,85%	0 €
TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	10 275 180,10 €	3 605 927,95 €	35,09%	479 494 €

- **PRECISE** que les crédits non engagés en fin d'exercice budgétaire feront l'objet d'annulation de l'autorisation d'engagement 2013 ;

- **EXPRIME** l'intention d'inscrire les crédits de recettes et dépenses d'opérations non réalisés au cours de cet exercice budgétaire sur 2014 en fonction de la programmation des travaux ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la clôture de cette Autorisation d'Engagement et crédits de paiement de l'exercice budgétaire 2013;

Délibération n° 2014/63

Ouverture des autorisations d'engagements et des crédits de paiement 2014 (AE/CP)

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
26 VOIX POUR,
7 ABSTENTIONS,**

- **ARRETE** l'autorisation d'engagement et de crédits de paiement 2014 de la section d'investissement comme suit :

	AE 2013-2014	Reports 2013	CP 2014	Total prévisions CP 2014	Recettes à solliciter en 2014
1. REHAB. des BATIMENTS SCOLAIRES	1 141 692	96 151,53	503 848	600 000,00 €	132 262 €
2. REQUALIFICATION VOIRIE COMMUNALE	2 329 064	508 808,22	1 521 646	2 030 454,22 €	321 760 €
3. COMPLEXE de TENNIS COUVERT	1 019 823	8 760,90	0	8 760,90 €	683 384 €
4. LOGEMENT DE GARDIEN- Stade A.Mimoun	285 994		242 558	242 558,00 €	
5. CENTRE DE LOISIRS	1 802 395	39 740,31	1 594 557	1 634 297,31 €	
6. Locaux Dir.Activités de Loisirs et de Sports	406 488	65 473,80		65 473,80 €	
7. Dispositif de VIDEO PROTECTION	1 658 322	25 026,72	659 107	684 133,72 €	672 822 €
8. CENTRE SOCIAL	148 873	9 549,92		9 549,92 €	37 006 €
9. POLICE MUNICIPALE	399 174	9 113,83	376 521	385 634,83 €	
TOTAL des opérations 2012-2014	9 191 826	762 625,23 €	4 898 237	5 660 862,23 €	1 847 234 €
10. Administrations et services municipaux	371 116	0	200 000	200 000,00 €	
TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	9 562 942 €	762 625,23 €	5 098 237 €	5 860 862,23 €	1 847 234 €

- **DIT** que les crédits de dépenses et recettes susmentionnés feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2014 de la commune ;
- **PRECISE** que ces crédits budgétaires serviront à faire aboutir des opérations initiées et lancées au cours de la mandature 2008-2014 ;
- **SOULIGNE** que la nécessité de formaliser le contenu des futurs projets d'investissement de la nouvelle municipalité impliquera prioritairement la définition d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement de la commune pour la période 2015-2019 au cours de ces prochains mois ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'ouverture de cette Autorisation d'Engagement et crédits de paiement au titre de l'exercice budgétaire 2014;

Délibération n° 2014/64

Budget primitif du service assainissement – Exercice 2014

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR
29 VOIX POUR,
4 ABSTENTIONS**

- **ADOPTE** le budget primitif 2014 du service assainissement ;
- **DIT** que les dépenses de la section d'exploitation du service assainissement sont arrêtées à hauteur de **328 994,00 €** ;
- **DIT** que les recettes de la section d'exploitation du service assainissement sont arrêtées à hauteur de **437 257,12 €** ;
- **PRECISE** qu'en application de l'article L. 1612-5 du Code Général des Collectivité Territoriales qui mentionne : « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent (article L. 1612 – 6 du CGCT) »
- **DIT** que les dépenses et recettes de la section d'investissement du service assainissement sont arrêtées en équilibre à hauteur de **645 525,03 €€**;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et comptables du budget primitif d'assainissement de la Ville de DUGNY pour l'exercice 2014.

Délibération n° 2014/65

Budget primitif de la commune – Exercice 2014

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR
26 VOIX POUR,
3 VOIX CONTRE,
4 ABSTENTIONS,**

- **AUTORISE** l'inscription d'un montant de crédits de **23 955 475,00 €** pour les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement,
- **CONVIENT** que le montant des recettes de fonctionnement est arrêté à hauteur de **27 358 766,48 €** ;
- **ACCEPTE** que les dépenses de la section d'investissement soient inscrites à hauteur de **11 093 335,01 €**
- **CONCEDE** l'inscription des recettes d'investissement pour un montant de **11 093 335,01 €**
- **ADMET** le suréquilibre observé à la section de fonctionnement, en application l'article de L. 1612-5 du CGCT
- **RECONNAIT** que les dépenses et les recettes de la section d'investissement du BP 2014 sont équilibrées ;
- **PERMET** à monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du Budget primitif de la ville 2014.

Délibération n° 2014/66

Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2014

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **ARRETE** l'opération portant sur l'accessibilité et la mise en sécurité du groupe scolaire élémentaire LANGEVIN / WALLON, dans le cadre de la DETR pour l'année 2014,

- **PERMET** à monsieur le Maire, ou à son représentant, de proposer à l'Etat le financement d'une opération d'un montant prévisionnel de **380 562,70 € HT (456 675,24 € TTC)**, dans le cadre de la DETR 2014, à hauteur de 55 000€
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat l'autorisation de commencement anticipé des travaux avant l'attribution de la subvention et dès lors que les dossiers seront déclarés ou réputés complets par les services de la Préfecture,
- **PRECISE** que les crédits de dépenses seront inscrits à la section d'investissement du Budget Primitif 2014 de la ville,
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits au budget de la ville, dès la notification de l'Etat, par procédure budgétaire,
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce programme financé par la DETR 2014.

Délibération n° 2014/67

Frais de scolarité 2014/2015
Participation des communes extérieures

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** au titre de l'année scolaire 2014/2015 les frais de fonctionnement et de scolarité d'un élève Dugnysien en cycle maternel à 1 747 €, et en cycle élémentaire à 1 319 € ,
- **FIXE** la contribution des communes de résidence pour les enfants accueillis au cours de l'année scolaire 2014/2015, à
 - 1 747 € par enfant en cycle maternel,
 - 1 319 € par enfant en cycle élémentaire
- **RECONDUIT** les accords, dits de « gratuité réciproque » qui peuvent intervenir avec les collectivités d'accueil lorsque les flux de scolarisation hors résidences se compensent,
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la scolarité sur Dugny d'enfants de communes extérieures,
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits en section de fonctionnement des budgets 2014 et 2015 de la ville, par actes comptables et budgétaires.

Délibération n° 2014/68

Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé sous contrat pour l'année scolaire 2014/2015 : Institution Sainte-Marie du Bourget

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
30 Voix POUR,
3 VOIX CONTRE

- **FIXE** la contribution financière de la Ville de Dugny au titre de l'année scolaire 2014/2015 à un forfait de 745 € par élève dugnysien, pour forfait d'externat lié aux frais de scolarisation d'un élève en classe élémentaire de l'Institution Sainte-Marie du Bourget, établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'État,
- **DIT** que le mandatement sera annuel après production auprès de la Ville de Dugny d'un état nominatif des élèves au 15 novembre de chaque année,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables visant à mandater la contribution financière de la Ville de Dugny auprès de l'Institution Sainte-Marie du Bourget, sise en Seine-Saint-Denis, au cours de l'année 2014 et suivantes,
- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits à la section de fonctionnement du budget 2014 et 2015 de la commune, et le seront aux budgets suivants.

Délibération n° 2014/69

Convention d'accueil d'élèves de la Ville du Blanc-Mesnil dans l'école Colonel Fabien pour l'année scolaire 2014/2015

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'intérêt d'améliorer les conditions de scolarisation des enfants demeurant dans le périmètre situé autour du groupe scolaire Colonel Fabien.
- **DIT** que pour des raisons de capacité d'accueil de l'école maternelle Colonel Fabien, la ville de Dugny ne peut accueillir d'enfants d'âge maternel de la ville du Blanc-Mesnil, même en cas de fratrie.
- **ADMET** que pour l'année scolaire 2014/2015, la commune de Dugny peut accueillir un maximum de dix-sept nouveaux élèves.
- **APPROUVE** la demande de la ville du Blanc-Mesnil de scolariser les dix-sept nouveaux élèves demeurant dans un périmètre proche de l'école Colonel Fabien, à savoir les rues :

- Ader	- Nungesser	- Allée Guillaume Appolinaire
- Arrachart	- Santos-Dumont	- Chemin Notre Dame
- Coli	- Frères Lumière	- Allée La croix du sud
- Drouhin	- Perrin	- Juste Heras
- du Général Férie	- Nicephore Niepce	- Allée L'oiseau blanc
- Le Brix	- Manouchian	- Allée Georges Sand
- Madon	- Allée Eole	- Avenue Descartes n° 12 à 98 et 17 à 99
- Montgolfier	- Allée l'arc-en-ciel	- Avenue du 8 mai 1945 n° supérieurs à 210
- **DIT** que la ville de Dugny pourra accueillir les fratries des élèves de niveau élémentaire à l'école Colonel Fabien, même s'ils ne relèvent pas du secteur ci-dessus désigné.
- **DIT** que la participation financière de la ville du Blanc-Mesnil est fixée à 70% des frais de scolarité des villes extérieures pour les élèves en cycle élémentaire votée par le conseil municipal au titre de l'année 2014/2015.
- **PRECISE** que le montant des frais de scolarité pour les élèves en cycle élémentaire a été fixé à 1319 Euros au titre de l'année scolaire 2014/2015.
- **CONVIENT** de la nécessité de maîtriser les effectifs d'élèves scolarisés au sein des classes de cycle élémentaire de l'école du Pont-Yblon, concernant tant les enfants domiciliés quartier du Pont-Yblon à Dugny que sur le territoire du Blanc-Mesnil.
- **ADMET** que la gestion de l'inscription des élèves pouvant être scolarisés à l'école Colonel Fabien soit assurée directement par les services administratifs respectifs de chaque collectivité.
- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention, annexée à la présente, établie entre la ville de Dugny et celle du Blanc-Mesnil.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif 2014 de la Ville, par actes comptables.

Délibération n° 2014/70

Bien communaux : Occupation précaire et provisoire

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
26 Voix POUR,
4 CONTRES,
3 ABSTENTIONS**

- **AUTORISE** le principe de l'occupation temporaire et précaire d'un bien immobilier de la commune par une personne de droit privé,
- **DIT** que cette occupation sera temporaire et révocable et fera l'objet de l'établissement d'une convention d'occupation précaire passée entre la ville de Dugny et le locataire concerné,
- **CONVIENT** que pendant la durée de l'occupation, les locataires devront s'acquitter d'un loyer dont la valeur sera fixée par les services compétents de l'État, hors charges et hors taxes
- **ADMET** les conditions financières d'occupation selon la notification de France Domaine, soit 707 € TTC de loyer mensuel, hors charges et hors taxes,
- **INDIQUE** que les loyers, ainsi que toute charge locative et fiscale du bien loué, feront l'objet d'un titre de recette émis par le receveur municipal,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec M. DJAOUK, une convention d'occupation précaire,
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à engager toutes procédures administratives, financières et juridiques en cas de non respect des clauses de la convention signée,
- **PERMET** à monsieur le maire, ou à son représentant, d'engager auprès des pouvoirs publics toute procédure d'expulsion en cas d'occupation irrégulière du domaine public communal, dont les biens immobiliers de la Commune.
- **DIT** que les recettes ainsi dégagées seront inscrites au budget de la ville.

Délibération n° 2014/71

Indemnités de fonction des élus

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **FIXE** l'indemnité maximale du Maire à 84% de l'indice 1015,
- **FIXE** l'indemnité des Adjoints au Maire à 31% de l'indice 1015,
- **FIXE** l'indemnité des Conseillers délégués à 6% de l'indice 1015,
- **DIT** que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires
- **DIT** que ces dispositions s'appliqueront à compter du jour où les arrêtés de délégation auront été signés par l'autorité territoriale

Délibération n° 2014/72

Désignation de deux délégués municipaux au comité de suivi relatif à l'application des conventions de mise à disposition de service conclues entre la CAAB et chacune des communes membres

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
30 Voix POUR,
3 ABSTENTIONS**

- **DESIGNE** aux fins de siéger au sein du comité de suivi relatif à l'application des conventions de mise à disposition de services conclues entre la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget et chacune des communes membres :

- Monsieur NICOLAS Frédéric
- Monsieur ADAM Michel

Délibération n° 2014/73

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Présentation par monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR
30 Voix POUR,
3 ABSTENTIONS**

- **DESIGNE**, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget :

Représentant titulaire :	Monsieur Frédéric Nicolas
Représentant suppléant :	Monsieur Michel ADAM

Délibération n° 2014/74

Composition du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNAMITE

- **APPROUVE** le renouvellement des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.
- **DESIGNE** pour l'assemblée plénière du CLSPD :

Président : Monsieur le Maire	
M. Michel ADAM	M. Abderrahman FERCHICHI
M. Michel CLAVEL	Mme Julie SANS
M. Quentin GESELL	M. France BOULAY
M. Thierry PICHOT-MAUFROY	Mme Sarah BOUZID

- **APPROUVE** pour le conseil restreint et les groupes de travail, la participation de l'adjoint au Maire chargé de la sécurité publique et de la prévention, ainsi que celle de tout autre adjoint au Maire qui serait intéressé par la thématique de la réunion, du fait de sa délégation.
- **PREND ACTE** que la composition du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sera fixée par arrêté du maire, conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure.

Délibération n° 2014/75

Commission communale d'impôts directs (CCID)

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **RETIENT** la liste de propositions, ci-annexée, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission communale d'impôts directs.

Commissaires titulaires

<u>Nom-Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Taxes</u>
BRUNET Monique	5 rue Louise Michel-93440 Dugny	TH
BORDES Gérald	25 avenue Louis Larivière -93440 Dugny	TH
SOBZACK Edith	4 résidence Daniel Casanova-93440 Dugny	TH
ROUGEAUX Claude	5 cité Saint-Exupéry -93440 Dugny	TH
LOPEZ Janine	20 rue Bokanowski- 93440 Dugny	TH
FERNANDEZ Michèle	Résidence des Cygognes-1place Casanova-Dugny	TH
JENNER Ghislaine	3 cité Saint-Exupéry-93440 Dugny	TH
COLLET Marie-Claude	6 rue Normandie Niemen-93440 Dugny	TH
VEYSSIERE André	46 rue Pablo Picasso-93440 Dugny	TF
CLAVEL Michel	6 rue Pablo Picasso-93440 Dugny	TF
DELORME Maurice	16 rue Pablo Picasso-93440 Dugny	TF
DELPLACE Michel	7 rue Neibecker-93440 Dugnt	TF
FAKIRI ADBELKRIM (librairie)	7 rue Gabriel Péri-93440 Dugny	CFE

Commissaires suppléants

<u>Nom-Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Taxes</u>
PEREIRA Ana	3 allée d'Arsonval -93440 Dugny	TH
SANS Julie	12 résidence du Pont-Yblon - 93440 Dugny	TH
DELMARQUETTE Marcelle	12 rue du 19 mars 1962 – 93440 Dugny	TH
BONVALLET Régine	14 rue du 19 mars 1962 – 93440 Dugny	TH
GUELLIL Faouzi	1 avenue Louis Larivière - 93440 Dugny	TH
GUILLEMAN Jacques	13 cité Saint-Exupéry – 93440 Dugny	TH
PICHOT-MAUFROY Thierry	24 rue Guynemer – 93440 Dugny	TH
PINAUD Roger	24 allée Béroujon – 93440 Dugny	TH
LEVE Séverine	10 rue Pablo Picasso – 93440 Dugny	TF
FERCHICHI Abderrahman	13 rue de la prévoyance – 93440 Dugny	TF
GUEMICHE Abdelaziz	5 rue Daniel Sueur – 93440 Dugny	TF
BOULAY France	2 résidence Daniel Casanova – 93440 Dugny	TF
GOUGEON Pascal	2 résidence Daniel Casanova – 93440 Dugny	CFE

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à soumettre cette liste de propositions à la direction départementale des Finances publiques de Seine-Saint-Denis en vue de la désignation des membres de la Commission communale d'impôts directs.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à notifier si nécessaire aux membres désignés par la direction départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis le choix de cette dernière.

Délibération n° 2014/76

Reconduction de la convention pluriannuelle ayant pour objet la participation financière relative à certaines formations proposées par le CNFPT

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la reconduction de la convention pluriannuelle relative à la participation financière des collectivités à certaines formations pour la période 214-2015-2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle relative à la participation financière des collectivités à certaines formations selon le modèle présenté en annexe.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la formation du personnel sont inscrits et prévus au budget 2014, chapitre 011

Délibération n° 2014/77

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Fait à Dugny, le 29 avril 2014

Le Maire

André VEYSSIERE